**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 33 (1987)

**Heft:** 6

**Artikel:** Service civil : bientôt en Suisse aussi?

**Autor:** Stranner, Henri

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-848397

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

traditionnels – majoritaires au Parlement fédéral et au gouvernement central – se font un plaisir de leur couper l'herbe sous les pieds. La pratique de l'asile est devenue beaucoup plus rigoureuse que naguère. La proportion des demandeurs agréés a fortement reculé. La Suisse, en procédant de cette manière, ne se distingue d'ailleurs guère de la plus grande partie de l'Europe.
Résultat: il n'est pas sûr que les nationalistes accomplissent le 18 octobre la percée espérée par leurs amis. Mais, avec de la chance, ils peuvent consolider leur pactole de sièges.

**Femmes: nouvelle ascension**
Les femmes enfin! C'est la plus grande inconnue du 18 octobre. Il y a quatre ans, elles plafonnaient pour la première fois depuis l'introduction en 1971 du suffrage féminin fédéral.
A la veille des nouvelles élections elles sont 24 – sur 246 députés – et représentent seulement six des partis des Chambres fédérales. Mais tous font de gros efforts pour féminiser leur image de marque. L'Union démocratique du centre – sous l'impulsion de son président, le Bernois Adolf Ogi – est l'un des plus zélés à vouloir corriger une réputation très masculine et «virile».
Parfois soupçonnés des mêmes regrettables penchants, les radicaux, avec l'aide de la gauche, font élire la première conseillère fédérale de l'histoire: la Zurichoise Elisabeth Kopp. Et les démocrates-chrétiens, pour ne pas rester en arrière, se donnent leur première présidente en la personne de la Saint-Galloise Eva Segmüller.
A gauche et parmi les partis contestataires, le féminisme a des racines plus vivaces. Mais les socialistes, par exemple, sont décidés à faire mieux. Ils fixent au tiers au moins la proportion des femmes à inscrire sur les listes électorales. Et les progressistes du POCH placent la barre plus haut encore.
L'ascension des femmes au firmament politique suisse est-elle relancée? Parions!

*Georges Plomb*

Composition du Parlement à la veille des élections du 18 octobre 1987:

| | Conseil fédéral | Conseil national | Conseil des Etats | Chambres réunies |
|---|---|---|---|---|
| Radicaux | 2 | 54 | 14 | 68 |
| Démocrates-chrétiens (PDC) | 2 | 42 | 18 | 60 |
| Socialistes | 2 | 47 | 6 | 53 |
| Démocrates du centre (UDC) | 1 | 23 | 5 | 28 |
| Libéraux | | 8 | 3 | 11 |
| Indépendants | | 10 | | 10 |
| Evangéliques | | 3 | | 3 |
| Progressistes (POCH) | | 3 | | 3 |
| Communistes (PdT) | | 1 | | 1 |
| Socialistes autonomes (PSA) | | 1 | | 1 |
| Action nationale | | 3 | | 3 |
| Vigilance | | 1 | | 1 |
| Ecologiste libéral (Oehen) | | 1 | | 1 |
| Ecologistes | | 3 | | 3 |
| Ensemble | 7 | 200 | 46 | 246 |

## Percée des «verts» à Zurich et Genève

A Zurich, les «verts» ont remporté une éclatante victoire lors des élections du Parlement cantonal. Ils ont gagné 18 sièges et représentent maintenant, avec 22 députés au total, la quatrième force politique au sein du Parlement cantonal, qui compte 180 élus. L'Action nationale est également parvenue à arracher quelques sièges supplémentaires et le nombre de ses députés est passé de 2 à 6. Ce sont surtout les partis bourgeois – PDC, PRD, UDC et EVP (Evangelische Volkspartei) – qui ont fait les frais de cette redistribution des mandats politiques.
Triomphe écologiste à Genève aussi, une semaine plus tard, à l'occasion des élections communales. Les «verts» ont raflé du premier coup 11 des 80 sièges du Parlement de la ville, devenant ainsi le troisième parti en importance à Genève.

Service civil

# Bientôt en Suisse aussi?

*Malgré tous les efforts entrepris jusqu'ici, on n'est pas encore parvenu à régler le problème des objecteurs de conscience, en Suisse. Mais une nouvelle proposition sera soumise au Parlement, cette année. Elle semble avoir de meilleures chances d'aboutir que les initiatives précédentes.*

La Suisse, avec son armée de milice, attend de ses citoyens qu'ils accomplissent leur devoir de soldat. Tous ceux qui s'opposent au service militaire sans raison valable sont en général condamnés à six mois de prison. Seulement voilà: il n'y a pas que les tire-au-flanc qui refusent de servir sous les drapeaux, mais aussi des jeunes qui, poussés par des motifs d'ordre moral, n'acceptent pas l'armée. Aujourd'hui, punir de telles personnes apparaît injuste aux yeux de beaucoup de citoyens.

**Le Conseil de l'Europe exige un service civil**
D'ailleurs, ce problème ne se pose pas que chez nous, mais dans tous les Etats démocratiques.
Bon nombre de pays occidentaux ont, par conséquent, eux aussi recherché des solutions équitables pour résoudre la question des objecteurs de conscience: ils ont institué un service civil qui permet, à tous ceux qui ne veulent pas porter l'uniforme militaire, de servir leur patrie sous une autre forme.

Ce problème a aussi été discuté au sein du Conseil de l'Europe, qui réunit 21 Etats démocratiques d'Europe de l'Ouest. Trois fois déjà (en 1967, en 1977 et en janvier dernier), le Parlement européen a incité les gouvernements à créer des services complémentaires civils pour les objecteurs de conscience.
Mais les électeurs suisses ont, à deux reprises déjà, rejeté massivement cette alternative. En 1977, l'initiative «Münchenstein» a été écartée par 885868 voix contre 533733. L'initiative populaire «pour un service civil authentique, fondé sur la preuve par l'acte» n'a pas été épargnée non plus, en 1984: 1361462 non contre 771410 oui.

**But: la «décriminalisation»**
Toutefois, avant la deuxième votation, les Chambres fédérales ont étudié et adopté une motion (Eva Segmüller, PDC, SG) qui engage le Conseil fédéral à «décriminaliser» l'objection de conscience. Ce dernier a ensuite présenté en août 1985 un premier projet en faveur d'une nouvelle réglementation: il proposait une révision du code pénal militaire et une solution juridique pour le service non-armé.
Le Conseil fédéral suggère que seuls ceux qui apporteront la preuve de leurs convictions éthiques et religieuses bénéficient de la «décriminalisation»: les objecteurs «politiques» ne sont donc pas reconnus. Cependant, puisqu'il n'est pas question de modifier la Constitution, les jeunes ayant des raisons valables d'objecter devront continuer d'être punis à l'avenir, mais plus en purgeant leur peine derrière les barreaux. Elle serait remplacée par un travail obligatoire, dont la durée correspondrait à 150% de celle du service militaire, mais ne dépasserait pas deux ans. L'objection de conscience ne figurerait plus au casier judiciaire. Bien entendu, si un réfractaire refuse également le service civil, il serait, comme jusqu'à présent, condamné à l'emprisonnement. Il est prévu que les objecteurs «éthiques» seront appelés à nettoyer les forêts, les lacs et les rivières, à aider les paysans de montagne, à construire et entretenir des chemins pédestres, à déblayer les décombres en cas de catastrophes, ainsi qu'à travailler dans les hôpitaux et les asiles.

### 0,12% d'objecteurs de conscience

Le nombre de jeunes refusant d'accomplir leur service militaire a diminué l'année passée: 542 objecteurs de conscience ont été condamnés, soit l'équivalent de 0,12% des quelque 430000 soldats qui furent sous les drapeaux en 1986. 788 condamnations avaient été prononcées en 1984 et 686 l'année suivante.

**Service non-armé depuis 1982**
Par ailleurs, il existe des jeunes tout à fait disposés à accomplir leur devoir militaire, mais refusant de porter une arme. C'est pourquoi le Conseil fédéral veut maintenant ancrer le service non-armé dans la loi. Pour ne pas rendre celui-ci trop attractif, il propose que les «non-armés» soient astreints à servir plus longtemps que les soldats, c'est-à-dire une à trois semaines de plus. Ce prolongement de la durée du service se justifie par le fait que les «non-armés» sont dispensés de monter la garde et de tout exercice de tir.
Ce projet de loi a été largement approuvé par les Chambres, même si certains points ne font pas l'unanimité. Le Conseil fédéral veut encore les revoir avant l'été. Le projet obtiendra-t-il la majorité au Parlement? Dans l'intérêt des personnes concernées, mais aussi de l'Etat de droit, il faut espérer que les objecteurs de conscience ne seront bientôt plus considérés comme des criminels dans notre pays et qu'ils pourront servir la patrie à leur manière.

*Henri Stranner,*
*rédacteur «Basler Zeitung»*

*Premier jour de l'école de recrues (photo: M. Füri).*

Votations du 5 avril:

## Berne satisfaite

Le 5 avril, les électeurs suisses ont plébiscité massivement la révision du droit d'asile contre laquelle un référendum était dirigé. Ce vote renforce la position du Conseil fédéral, qui se heurte à une controverse à l'égard de sa politique d'asile. Le peuple et les cantons ont également suivi les recommandations en rejetant le référendum sur les dépenses militaires et en acceptant le double oui pour les votations sur les initiatives populaires et sur les contre-projets.

Les résultats du scrutin sont les suivants (taux de participation: 41,7%):

- révision de la loi sur l'asile: 1179779 oui (67,4%) contre 571874 non;
- modification de la loi sur les étrangers: 1121238 oui (65,7%) contre 585068 non;
- référendum sur les dépenses d'armement: 1045995 non (59,4%) contre 713900 oui;
- double oui: 1080293 oui (63,3%) contre 627250 non.